



**Charte pour l'Environnement et
le Développement Durable
de la Communauté de Communes Alpes d'Azur**

Charte pour l'Environnement et le Développement Durable de la Communauté de communes Alpes d'Azur

« On n'hérite pas de la terre de nos parents, on ne fait que l'emprunter à nos enfants »

*La Communauté de communes Alpes d'Azur, consciente à la fois des richesses mais également des pressions subies par son territoire, et des enjeux nationaux et planétaires, s'est engagée dans l'élaboration d'une charte communautaire pour l'environnement et le développement durable. Ainsi, sur la base des enjeux dégagés par l'analyse du diagnostic territorial en partenariat avec le Pays Vallées d'Azur Mercantour, la Communauté de communes Alpes d'Azur a adopté une stratégie construite sur **4 axes, 1 transversal et 3 thématiques** :*

Un défi d'INNOVATION pour un territoire connecté et une bonne gouvernance
Un AMENAGEMENT soucieux de l'environnement pour un territoire d'exception et une biodiversité
préservée
Du LIEN SOCIAL pour un territoire à dimension humaine et des villages agréables à vivre
Des ACTIVITES ECONOMIQUES de qualité pour un territoire durable et impliqués dans la lutte contre
le changement climatique

Un territoire d'exception mais un territoire fragile

Avec ses 34 communes, regroupant environ 10 000 habitants, la Communauté de communes Alpes d'Azur constitue un territoire rural, en pleine croissance, tant sur le plan démographique qu'économique. Situé au cœur des Alpes-Maritimes, le territoire de la Communauté de communes est un carrefour à la fois tourné vers le littoral, la Provence mais aussi vers les Alpes et l'Italie. Cette situation de transition lui confère des atouts majeurs aussi bien du point de vue climatique, économique que du cadre de vie.

A 1 h de la côte d'Azur, elle est constituée d'une multitude de villages de caractère, abrite une station de ski de renommée, un parc national celui du Mercantour, un parc naturel régional celui des Préalpes d'Azur, une Réserve Naturelle Régionale celle des gorges de Daluis, deux sites Natura 2000 et bien d'autres richesses encore. La Communauté de communes est ainsi à la fois une destination touristique d'exception mais aussi un lieu où il fait bon vivre.

Un des enjeux importants de la Communauté de communes au travers de la Charte pour l'environnement est de prendre en compte ces richesses si fragiles, de les mettre en valeur tout en les préservant. Les moyens choisis pour y parvenir sont une exigence d'excellence et d'innovation à tous les niveaux et ce, non pas malgré, mais grâce au caractère rural et de proximité de ce territoire.

L'ambition communautaire

La Communauté de communes Alpes d'Azur est rassemblée autour d'un projet de développement commun, basé sur la complémentarité et la solidarité entre les communes. Au cœur de ces valeurs réside la volonté politique de placer «l'homme dans son environnement et au cœur de ses préoccupations», de ne favoriser le développement que dans la mesure où celui-ci bénéficie à l'épanouissement des hommes vivant ou travaillant sur son territoire et à la préservation de leur patrimoine commun. Dans le même esprit, la Communauté de communes inscrit son projet sous le signe de la subsidiarité. Son action n'a de sens que dans le respect des identités des communes qui la composent, aux fins d'amplifier leurs projets, de leur apporter une valeur ajoutée partagée. Le Projet communautaire s'appuie sur quatre axes forts : Un défi d'INNOVATION pour un territoire connecté et une bonne gouvernance, un AMENAGEMENT soucieux de l'environnement pour un territoire d'exception et une biodiversité préservée, du LIEN SOCIAL pour un territoire à dimension humaine et des villages agréables à vivre, des ACTIVITES ECONOMIQUES de qualité pour un territoire durable et impliqués dans la lutte contre le changement climatique.

C'est sur ces bases que la Communauté de communes a développé les grands principes d'intervention qui guident son action sur les compétences et les politiques sectorielles dont elle a la charge.

La démarche de charte

L'étude préalable de la Charte pour l'environnement et le développement durable se déroule en 3 phases : le diagnostic, qui se base sur les différents diagnostics existants (Pays, station, Natura 2000, schéma de services à la population, etc.), la détermination des axes stratégiques et le programme d'actions. La commission environnement de la Communauté de communes réfléchit et valide les conclusions de chaque phase avant proposition au vote du Conseil Communautaire d'Alpes d'Azur. Le

diagnostic et les axes stratégiques ont été travaillés durant le premier semestre 2014. Le programme d'actions plus détaillés devra être élaboré durant le second semestre en parallèle de la concertation réalisée dans le cadre des candidatures Leader et PADS du territoire.

La signature de la Charte par les élus lance la mise en œuvre et le suivi des actions sur 6 ans (2014-2020) par la Communauté de communes et ses partenaires. Pour assurer la réussite de la démarche, la mise en œuvre de la Charte et le suivi des actions s'appuient sur différentes instances :

- La commission environnement de la Communauté de communes en partenariat avec les différentes commissions et notamment la commission développement économique, qui se réunissent environ 1 fois par mois et dont la composition est faite d'élus du territoire et élargie aux personnes qualifiées, selon les sujets à traiter. Elle suit l'avancée de la Charte, la progression et les résultats des actions engagées, et adapte (complète ou modifie) si nécessaire le programme d'actions.
- Le conseil de développement du Pays Vallées d'Azur Mercantour qui se réunit également tous les trimestres et dont la composition est faite d'acteurs socio-professionnels du territoire représentant la société civile. Véritable force de proposition, il sera appelé à donner un avis sur la Charte et les actions du territoire pouvant y être faite en partenariat et pourra également contribuer à mettre en œuvre des actions du plan d'actions.

La mise en œuvre de la Charte et le suivi des actions s'appuient également sur :

- Une équipe pluridisciplinaire : composée de chargés de mission Environnement, Natura 2000, Développement durable, Pays ainsi que l'ensemble des services intercommunaux.
- Des outils comme un tableau de bord de suivi et d'évaluation du niveau de réalisation du programme d'actions.

Les enjeux environnementaux

La Communauté de communes doit faire face à **3 problématiques majeures** :

- Globalement, les bouleversements climatiques à venir, et qui ont des corrélations étroites avec les questions de santé, les pratiques énergétiques, la maîtrise des risques, la gestion quantitative et qualitative des ressources, les questions de déplacements, de maîtrise foncière et plus généralement d'aménagement du territoire.
- Localement, une double problématique démographique :
 - o Dans la partie du Sud du territoire : la pression du littoral azuréen déjà exercée par le passé et qui s'accroît et s'accroîtra dans un futur proche et pour laquelle le territoire doit se préparer tant en terme d'aménagement, d'équipements et de services à la population que de préservation de l'environnement.
 - o Un vieillissement de la population, problématique qui se cumule à celle de l'isolement dans les villages les plus retranchés en lien avec les questions de santé, d'accès aux services, de mobilité

- Les besoins nouveaux en matière de bonne gouvernance, qui se traduisent par l'exigence de pratiques transparentes, d'exemplarité des collectivités, les partenariats publics/ privés associatif, et qui s'appuie sur une information et une sensibilisation/éducation visant à une modification des comportements – en commençant par les plus jeunes.

Le diagnostic a identifié **5 enjeux environnementaux** majeurs sur le territoire :

- De grands atouts en termes de milieux, de richesses naturelles mais également culturelles, de paysages, de biodiversité, de climat, mais soumis à des pressions de développement nécessaires à la création d'emplois et à l'habitat de qualité des actifs et des touristes. Cette pression a des incidences environnementales fortes, avec des enjeux à court mais aussi à moyen et long terme, en matière :
 - o de bonne gestion des ressources (l'eau, l'énergie, la consommation de l'espace) ;
 - o de santé et environnement (accès au soin, assainissement) ;
 - o de maîtrise des risques (inondation, incendie, transports) ;
 - o de production et de traitement des déchets ;
 - o de cogestion en termes de déplacements (avec l'axe du chemin de fer de Provence à développer et mettre en cohérence avec les autres offres);
 - o et de difficultés pour maintenir une agriculture, garante de la qualité des paysages et du maintien de la biodiversité et contributive à la stabilité et à la perméabilité des sols.
- Une dynamique territoriale forte, à travers la fusion de 3 intercommunalités au 1^{er} janvier 2014, les élus du territoire ont la volonté de mettre en œuvre une politique de proximité innovante et dont la bonne prise en compte de la problématique environnementale est au cœur de tous les sujets.
- Les différences de caractère entre plusieurs secteurs du territoire (le Haut Var Cians avec sa particularité montagne, la moyenne vallée du Var de caractéristique préalpin et celle de l'Estéron tout aussi sauvage mais plus méditerranéenne) qui répondent à des logiques d'échelles et de problèmes environnementaux différents, et qui appellent des échelles de résolution de problèmes spécifiques.
- L'arrivée de populations :
 - o Des nouveaux habitants en recherche d'une plus grande qualité de vie qu'ils ne trouvent plus sur le littoral ou dans les grandes métropoles et donc sensibles aux questions d'environnement mais qui ont des attentes élevées en termes de services.
 - o Des pendulaires : quotidiens ou hebdomadaires pour lesquels la question de la mobilité est au centre des préoccupations
 - o Des saisonniers : qui doivent faire face à une problématique logement

L'arrivée de ces nouvelles populations constitue un enjeu fort de stabilisation des habitants et d'intégration à la dynamique locale.
- Un territoire soumis à des changements extérieurs, auxquels il faut le préparer, comme le projet de l'OIN plaine du Var, les changements climatiques ou encore le contexte de réforme territoriale.

Déclinaison de la stratégie de développement durable

La stratégie globale de la Communauté de communes est construite en 4 axes qui se déclinent chacun en une série de challenges, eux-mêmes appelés à être décliné en actions concrètes sur le territoire.

I. Un défi d'innovation pour un territoire connecté et une bonne gouvernance

Un premier axe transversal est basé sur l'écodéveloppement et sur l'ambition d'innovation qu'affiche ce territoire rural, le souci d'exemplarité de la démarche et de son propre fonctionnement, avec comme réalisation emblématique la station de montagne de Valberg, chef de file malgré sa taille modeste d'une nouvelle génération de station tournée vers la diversification des activités toutes saisons et le développement durable, la diffusion de l'ambition environnementale du territoire auprès de ses habitants et de ses visiteurs, ainsi que le développement des échanges.

CHALLENGE N°1. Développer l'accès au Très Haut Débit pour un maillage optimal de l'intercommunalité

CHALLENGE N°2. Promouvoir et expérimenter une culture numérique et de l'innovation au cœur de chaque nouveau projet et auprès de l'ensemble des acteurs

Exemple d'actions : E-Services, Ecole numérique, E-santé et hôpital numérique, E-tourisme, Travail à distance et coworking, Visioconférence, Réserve naturelle et Université numérique : mooc, refuge numérique

CHALLENGE N°3. Consolider et participer aux différents réseaux de partenariats, d'échanges et de recherche dans les sphères locale, régionale, nationale et européenne

Exemple d'actions : Réseau de santé, Réseau des RSP, Politique Pays, réseau du collectif des Pays de PACA, Liens avec PNM, PNR, Suivi des différents programmes de financement nationaux et européens, Liens avec CG (Plan Climat Energie, routes, voiries, etc.)

CHALLENGE N°4. Favoriser une culture environnementale, grâce à des politiques d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales, individuelles et collectives

CHALLENGE N°5. Proposer un accès à l'information ouvert à tous en matière d'environnement et de développement durable

CHALLENGE N°6. Introduire des critères écoresponsables dans tous les domaines et tous les niveaux d'organisation de l'administration de la Communauté de Communes

Exemple d'actions : Agenda numérique, Intranet, Critères écoresponsables dans marchés publics, Déplacements (covoiturage)

CHALLENGE N°7. Se doter d'outils d'évaluation de la politique intercommunale dans les domaines de l'efficacité environnementale, de la cohésion sociale et du développement économique

II. Un aménagement soucieux de l'environnement pour un territoire d'exception et une biodiversité préservée

Les espaces naturels occupent une très grande majorité du territoire communautaire. Certains d'entre eux relèvent de programmes qui assurent leur protection ou leur donnent des objectifs de gestion. D'autres ne font l'objet que de simples inventaires sans mesure de gestion particulière. La Communauté de communes a choisi de prendre la compétence et de s'engager dans une politique volontariste de gestion de ces espaces. Plus globalement cet axe de travail traite de l'aménagement du territoire et du bon équilibre à installer et à valoriser entre les activités humaines passées, présentes, à venir et le milieu naturel.

CHALLENGE N°8. Se doter des outils nécessaires de coordination et de planification de l'aménagement du territoire

Exemple d'actions : SIG, Anticiper les effets sur la consommation foncière de l'Opération d'Intérêt National « Eco-vallée Plaine du Var », amélioration du cadencement sur la ligne des Chemins de Fer de Provence entre Nice et Plan du Var, initier une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

CHALLENGE N°9. Participer à l'amélioration des aménagement urbains et des espaces publics dans le sens d'une meilleure intégration environnementale

Exemple d'actions : Eclairage public, Circuits de chaleur, Constructions normes environnementales, Certificats Economies d'Energie (Cantine de Valberg, Ecole de Villars, MSP Roquesteron, etc.)

CHALLENGE N°10. Promouvoir et valoriser la présence, la richesse et la qualité des paysages et des milieux naturels

Exemple d'actions : gestion RNR gorges de Daluis, Natura 2000, accompagner les activités de nature et prévenir les conflits d'usage, observatoire des paysages

CHALLENGE N°11. Affirmer le caractère identitaire du territoire en favorisant la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel

Exemple d'actions : Plan concerté de valorisation du petit patrimoine, chantiers insertion murs de pierre sèche, promotion amap, jardins partagés familiaux, restauration restanques

CHALLENGE N°12. Economiser les ressources naturelles et s'impliquer dans la lutte contre l'effet de serre

Exemple d'actions : gestion de la ressource en eau, assainissement, fleuve Var, contrat rivière, labellisation 'rivière sauvage', étude transports sédiments, plateforme de rénovation ADEME, transition énergétique

CHALLENGE N°13. Relever le défi d'une gestion et d'une valorisation exemplaire des déchets

Exemple d'actions : tri et Sensibilisation, gestion des encombrants, filière de recyclage, compostage

CHALLENGE N°14. Améliorer la prévention des risques et la sécurité des personnes

Exemple d'actions : PIDAF

III. Du lien social pour un territoire à dimension humaine et des villages agréables à vivre

La communauté de communes Alpes d'Azur affirme son attachement aux valeurs de solidarité. Par ses politiques publiques, elle contribue au maintien de l'offre de soins, elle favorise l'insertion de tous au sein de la communauté de communes et l'amélioration des conditions de vie. La communauté de communes veille particulièrement à la cohésion sociale et aux relations intergénérationnelles. En s'appuyant sur les expériences locales existantes, la communauté de communes développe des actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse pour l'ensemble du territoire.

CHALLENGE N°15. Développer un habitat et des constructions qui intègrent les préoccupations environnementales et du développement durable

CHALLENGE N°16. Accompagner l'emploi, l'insertion et la formation

Exemple d'actions : soutien RSP (Relai Services Publics)

CHALLENGE N°17. Améliorer les déplacements en développant une politique globale menée au plus près des habitants

Exemple d'actions : Chemins de Fer de Provence, Multi-modalité, Covoiturage (Charte de covoiturage, plateforme de recherche et de mutualisation des offres de covoiturage des alentours)

CHALLENGE N°18. Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels

CHALLENGE N°19. Développer et apporter des services à la population de proximité

Exemple d'actions : Activités et accueils périscolaires autour des écoles, Petite enfance, crèches, micro-crèches, CEJ, Santé (MSP Roquesteron), Services à la personne (ADMR et Régie intercommunale)

CHALLENGE N°20. Gérer de façon mutualisée l'ensemble des services

Exemple d'actions : Transport, Gestion durable des achats et groupements de commandes, Approvisionnement local des cantines (CCTP qui demande un % d'approvisionnement local et issu de l'agriculture biologique)

IV. **Des activités économiques de qualité pour un territoire durable et impliqués dans la lutte contre le changement climatique**

La Communauté de communes Alpes d'Azur favorise une expansion économique reposant sur des activités diversifiées et réparties de façon efficiente sur l'ensemble du territoire, dans une démarche d'écodéveloppement. En favorisant des actions novatrices, elle contribue à assurer le maintien et le développement de l'activité agricole, artisanale, industrielle, commerciale, tertiaire et touristique. Ce développement économique se réalisera dans une démarche durable respectant et protégeant les hommes et l'environnement.

CHALLENGE N° 21 Offrir de nouvelles opportunités de développement aux filières économiques locales qui intègrent les préoccupations environnementales

Exemple d'actions : appel à projet autour de l'économie circulaire, études foncières

CHALLENGE N° 22 Soutenir, accompagner et promouvoir le pastoralisme et les activités agricoles de niche

CHALLENGE N° 23 Développer les circuits courts

CHALLENGE N° 24 Développer une politique volontariste en matière de tourisme d'excellence

Exemple d'actions : PADS, PRASDEN, Tourisme actif// Tourisme d'observation (minéralogie, astronomie, etc.), tourisme scientifique

La Communauté de communes Alpes d'Azur s'engage à coordonner, animer, mettre en œuvre le programme d'actions et à procéder à son évaluation périodique avec le concours de l'ensemble des partenaires.

Signatures du Président et des Vice-Présidents et Présidents de Commission